



Mandat de protection future/vente immobilière

Par **Dankauss**, le **06/09/2013** à **23:09**

J'aide actuellement gracieusement une amie dans la gestion de ses biens immobiliers.

J'ai déjà abordé avec elle l'éventualité qu'elle me vend l'un de ses biens.

Son état de santé se dégradant, j'envisage avec elle de poursuivre cette aide au travers de ce qui sera sans doute un mandat de protection future.

Y a-t-il ou y aurait-il conflit d'intérêt si ce projet de session se concrétisait ?

D'avance merci.

Dankauss